



PROCES

VERBAL

CONSEIL

MUNICIPAL

DU

27 JANVIER 2005

(EXTRAIT DES DEBATS)

Mme EUSTACHE-BRINIO procède à l'appel des Conseillers municipaux et, après avoir constaté que le quorum est atteint, déclare ouverte la séance du Conseil municipal.

Mme L' HOUR est désignée Secrétaire de séance, à l'unanimité.

Mme EUSTACHE-BRINIO propose d'adopter le Procès-verbal du 17 décembre 2004.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le procès verbal de la séance du 17 décembre 2004.

Communications

Mme le Maire annonce tout d'abord à l'assemblée la démission de M. Yves MARTIN de son mandat de Conseiller municipal, pour raisons de santé. Il sera donc procédé à son remplacement lors du prochain Conseil municipal. La personne désignée pour lui succéder est Mme Chantal ADJAB.

PRESENTS : Mme EUSTACHE-BRINIO, M. PALLAIN, Mme ECHEGU-SANCHEZ, M. LEVILAIN, M. LOGEROT, Mme PENEL, M. MATCOVICH, Mme SOYER-BERNARDIN, Mme BERTHIER, Mme MULLER, M. MONGREDIEN, Mme GRACIA, M. NICOLLE, Mme L' HOUR, M. REYNES, Mme LASSUS, M. JEAN-JACQUES, Mme FLAMENT, M. VALERY, Mme VOLAT, M. JOUANJAN, Mme LAURIE, M. MAYER, M. SENBEL.

EXCUSES : M. POTDEVIN, Mme BESSEICHE, M. CAZETTES, M. DESCOUTS

PROCURATION :
Mme CHABRAT-LAZE à M. MATCOVICH
M. VIALE à Mme EUSTACHE-BRINIO
Mme BASQUIN à M. REYNES
M. GALLIOT à M. VALERY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme L' HOUR

Mme le Maire souhaite présenter à l'Assemblée le nouveau Responsable de la Communication, M. Nicolas SEGUIN.

Mme le Maire a la joie d'annoncer la naissance d'Elia, fille de M. Daba KEITA, Responsable du service des Sports, le 30 décembre 2004.

Elle se réjouit également de la naissance de Nolann, fils de Mme Stéphanie PREZEAU, agent du service Population, né le 19 décembre 2004.

Elle célèbre également 3 autres naissances : celle d'Akassi, fille de Cyrille GBODIALLO, animateur au service jeunesse, née le 26 décembre, celle de Justine LEGRIX, fille de Stéfania MASTROROSA, auxiliaire de puériculture née le 12 août et enfin, celle d'Anissa MOUSI, fille de Sophie KUENTZ, agent à la laverie, née le 4 janvier 2005.

Par ailleurs, Mme le Maire déplore la disparition de Mme Armande PARISOT, agent des écoles, qui est survenue le 22 janvier dernier, à l'âge de 57 ans.

Mme le Maire annonce avec tristesse le décès au mois de décembre dernier de Mme Catherine PERCEVEAUX, ancien agent communal à l'Etat civil, qui est décédée à l'âge de 43 ans.

Elle ajoute que la Municipalité s'est associée au deuil des familles.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal entend le compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire, à savoir :

❖ **DECISION N° 73/04 DU 24 DECEMBRE 2004**

Exercice du droit de préemption urbain sur un bien sis 12, rue Jules Roubault appartenant aux conjoints DJANIKIAN-LANDAUD.

❖ **DECISION N° 74/04 DU 24 DECEMBRE 2004**

Exercice du droit de préemption urbain sur un bien sis 16, rue Jules Roubault appartenant à M. REINAULD.

❖ **DECISION N° 75/04 DU 24 DECEMBRE 2004**

Exercice du droit de préemption urbain sur un bien sis 54, avenue Berthie Albrecht appartenant à Mmes HOOBIAN et GANDON.

❖ **DECISION N° 01/05 DU 13 JANVIER 2005**

Modification de la décision n°71/04 concernant l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien sis 14, avenue Custine.

❖ **DECISION N° 02/05 DU 14 JANVIER 2005**

Signature d'une convention entre la ville et « La Coursive ».

❖ **DECISION N° 03/05 DU 14 JANVIER 2005**

Signature d'une convention avec l'association « A Tulle Tête ».

❖ **DECISION N° 04/05 DU 14 JANVIER 2005**

Signature d'une convention avec l'association « Le Poulailleur ».

❖ **DECISION N° 05/05 DU 25 JANVIER 2005**

Passation d'une convention avec la « Fédération des Œuvres Laïques du Val d'Oise ».

❖ **DECISION N° 06/05 DU 25 JANVIER 2005**

Passation d'une convention avec la société « Côté découvertes ».

Questions portant sur les décisions :

M. VALERY souhaite savoir quels sont les projets dans le secteur concerné par les décisions 73 et 74.

Mme le Maire lui répond que le choix de préempter, plutôt que de laisser un particulier se porter acquéreur, permet d'atteindre l'objectif que s'est fixé la Municipalité et qui est de conserver l'aspect pavillonnaire du quartier.

Fixation de l'ordre du jour de la séance

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour.

1 – FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE

1-1 - Versement d'une subvention exceptionnelle pour les événements en Asie du sud-est.

Mme EUSTACHE-BRINIO informe le Conseil municipal du projet de la Municipalité de débloquer un crédit exceptionnel de 5000 € au profit du Collectif « Pêche et Développement », en vue d'apporter de l'aide aux populations d'Asie du sud-est touchées par les terribles événements du 26 décembre 2004.

M. VALERY demande ce qu'il en est du compte ouvert à la Société Générale.

Mme le Maire lui répond que ce compte fonctionnera jusqu'au 31 janvier et qu'à ce jour il y est déposé une somme de 2700 euros. A sa clôture, un bilan sera communiqué.

M. MAYER demande pourquoi l'initiative de cette collecte n'a pas été laissée à des organismes comme la Croix Rouge, le Secours populaire ou le Secours Catholique.

Mme le Maire répond qu'elle a agi à la demande d'habitants et que cette initiative n'empêche pas les donateurs de verser leurs dons également à d'autres organismes. En réponse aux questions de M. MAYER, elle ajoute qu'il ne faut pas entrer dans un débat stérile qui consisterait à s'interroger sur « qui fait mieux » mais qu'il faut participer à cet élan de solidarité et qu'à ce titre, tous les organismes ont leur utilité.

M. JOUANJAN demande pourquoi on ne verse pas cette somme à l'UNICEF, comme il était prévu initialement.

Mme le Maire lui répond qu'elle reconnaît l'utilité de l'UNICEF mais qu'il vaut mieux favoriser des associations qui bénéficient d'une aide moins massive.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE le déblocage sur le budget municipal d'un crédit de 5000 €,

DIT que cette somme sera versée au Collectif « Pêche et Développement », au profit des populations d'Asie du sud-est.

1-2 - Débat d'orientations budgétaires 2005 du service de l'assainissement

M. LEVILAIN présente au Conseil municipal les orientations budgétaires du service de l'assainissement pour l'année 2005.

Il rappelle que la redevance d'assainissement votée par le Conseil municipal pour 2005 a été fixée à 0,2547 €/m³. Il précise que les orientations reprennent le programme quinquennal défini dans le cadre du Contrat de bassin 2005-2009.

M. VALERY demande si les chiffres cités correspondent à un endettement important.

M. LEVILAIN lui répond que non puisque la capacité de désendettement est de 6 ans.

M. VALERY demande où en est la recherche sur les réseaux en fonte commandée par M. PALLAIN lors d'un Bureau municipal. Il demande également des précisions sur l'incident qui s'est produit sur le chantier de démolition de l'ancienne poste.

M. PALLAIN informe l'Assemblée qu'il a commandé une étude sur la présence de réseaux en fonte pour éviter que des accidents comme celui survenu à Mulhouse ne se reproduisent. Il tiendra le Conseil municipal informé dès qu'il aura les éléments.

Mme le Maire tient à préciser qu'il y a eu une fuite de gaz dans l'allée des Commerces mais que celle-ci n'a rien à voir avec l'incident sur le chantier de l'ancienne poste, à savoir un mur qui en tombant, s'est affaissé du mauvais côté.

M. JOUANJAN demande si la société FAYOLLE avait fait appel à un sous-traitant et pourquoi Gaz de France est intervenu si longtemps.

Mme le Maire lui répond que la société FAYOLLE n'a pas sous-traité et que les techniciens de Gaz de France ont procédé à une vérification minutieuse, comme il relève de leur mission.

ABSTENTIONS : M. VALERY, Mme VOLAT, M. GALLIOT, M. JOUANJAN, Mme LAURIE, M. MAYER, M. SENBEL.

3 – EQUIPEMENT – URBANISME – CIRCULATION – ENVIRONNEMENT

3-1 Contrat Régional – Modification de la fiche financière relative à l'action 3 : restructuration du pôle tennis des Cressonnières.

« Arrivée de M. DESCOUTS »

Mme EUSTACHE-BRINIO indique aux membres du Conseil municipal que les services du Conseil Régional ont demandé un réajustement de la fiche financière relative à l'action 3 (restructuration du pôle tennis des Cressonnières) pour le calcul du montant des travaux, estimés à 1 128 828,59 € H.T.

Après rectification, ce montant s'élève à 1 156 428,31 € H.T. soit 1 383 088 € T.T.C., ce qui porte le montant global du Contrat Régional à 2 458 455 € H.T., soit 2 940 313 € T.T.C..

M. MAYER informe les Conseillers que son groupe s'abstiendra sur ce point car il y est question du Parc urbain. Il demande si un document issu de l'enquête publique peut-être fourni aux propriétaires concernés.

Mme le Maire lui répond que ce n'est pas ce dont il s'agit dans cette notice.

Le Conseil municipal,

APPROUVE la nouvelle fiche financière relative à la restructuration du pôle tennis des Cressonnières ainsi que le plan de financement prévisionnel global du Contrat Régional.

ABSTENTIONS : Mme LAURIE, M. MAYER, M. SENBEL.

3-2 – Passation d'une convention avec l'Agence des Espaces Verts de la Région d'Ile-de-France pour l'obtention d'une subvention pour les acquisitions situées dans le périmètre du Parc urbain.

M. PALLAIN annonce au Conseil municipal que l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France a attribué à la Ville une subvention d'un montant de 223 000 € pour l'acquisition des parcelles

AH 78 (DUJARDIN rue Robert Joubel) et AH 93 (LAUDUIQUE 42 rue du Général Leclerc) situées dans le périmètre du Parc urbain.

Il explique que cette subvention représente 40 % des coûts d'acquisition et qu'elle doit faire l'objet d'une convention avec l'Agence des Espaces Verts, fixant le montant, les caractéristiques et les conditions d'octroi de cette aide.

M. VALERY fait part de la demande d'habitants concernés qui souhaiteraient avoir en leur possession un exemplaire complet de l'enquête publique.

Mme le Maire lui répond que l'enquête est menée dans le plus grand respect de la loi et que tous les documents qui doivent être transmis le sont.

M. MAYER demande à voir la convention et sollicite une suspension de séance pour pouvoir en prendre connaissance.

Mme le Maire la lui transmet mais n'accède pas à sa demande de suspension dans la mesure où il s'agit d'une procédure récurrente qui ne présente pas de nouveauté.

M. VALERY demande si cette convention a un rapport avec la procédure actuelle de négociation amiable.

M. PALLAIN lui dit qu'il s'agit seulement de l'acquisition des terrains dénommés. Ce que confirme Mme le Maire.

Le Conseil municipal,

ACCEPTE la passation de cette convention.

CONTRE : Mme LAURIE, M. MAYER, M. SENBEL.

3-3 - Passation d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de journaux électroniques d'information conclu entre la Ville et le Conseil général du Val d'Oise.

Mme EUSTACHE-BRINIO propose d'harmoniser les dates d'échéances des différentes conventions de mise à disposition de journaux électroniques d'information conclues entre la société LUMIPLAN et les huit communes signataires dont fait partie Saint Gratien.

La date d'échéance de cette convention passerait ainsi du 4 février 2005 pour Saint Gratien, au 7 mars 2005 pour l'ensemble des communes concernées (Bezons, Cergy, Champagne sur Oise, Ermont, Franconville, Saint Gratien, Saint Leu la Forêt et Taverny).

Mme le Maire précise que le journal électronique dans le quartier des Raguenets risque d'être déplacé, dans le cadre de la restructuration de la Poste.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la signature d'un avenant adoptant cette nouvelle échéance.

3-4 - Modification des règles du stationnement payant et réglementé

Dans l'optique de faciliter l'accès aux commerces, Mme PENEL propose aux Conseillers municipaux d'adapter et de simplifier les règles de stationnement de la manière suivante :

- généralisation sur tout le stationnement payant de surface de la carte « stationnement minute » qui passe à 15 minutes continues par jour,
- suppression des abonnements « résidants » mensuels pour le stationnement de surface,
- suppression du stationnement de surface de longue durée,
- suppression des abonnements particulier et entreprise dans le parking P1 du Forum.

Mme PENEL rappelle que les tarifs actuels n'ont pas changé depuis le 1^{er} janvier 2002, date du passage à l'euro.

Pour le stationnement de surface, les tarifs proposés vont de 0,10 € pour 5 minutes de stationnement à 2,40 € pour 2 heures.

La carte de « stationnement minute » resterait au tarif de 3,00 €.

Pour le parking P1 du Forum, la première demi-heure de stationnement resterait gratuite ainsi que le stationnement entre 19h00 et 0h30. Il en serait de même pour une durée d'une heure comprise entre 7 heures et 14 heures, les mercredi et dimanche, jours de marché.

Les autres durées seraient, quant à elles, réévaluées entre 1,18 et 11,11 % de leurs valeurs.

Seul un abonnement aux commerçants serait désormais possible, pour un montant de 23,37 €.

Pour le Parc Relais de la Gare, l'augmentation des tarifs s'échelonnerait entre 2,2 % (abonnements) et 6,66 %.

L'abonnement particulier passerait ainsi à 28,04 € et l'abonnement entreprise à 23,37 €.

A l'occasion de ces diverses adaptations, Mme PENEL propose également d'instaurer le stationnement payant rue Gabriel Péri, dans sa partie comprise entre l'avenue J.F. Kennedy et l'avenue Terré, pour faciliter l'accès aux commerces du secteur.

Mme le Maire tient à ajouter que la généralisation du stationnement gratuit pour les 15 premières minutes ne pourra être effectif qu'après réglage des horodateurs.

Mme VOLAT votera contre ce rapport car elle juge ces augmentations exagérées et pénalisantes pour les habitants. Elle cite l'abonnement de 18 € pour la rue Saint Exupéry qui passe à 53 €.

Elle regrette qu'il n'ait pas été prévu d'interdire le stationnement longue durée dès le départ. Elle déplore également la disparition de l'abonnement entreprise. Elle constate que rien n'est proposé concernant le stationnement récurrent sur les voies gratuites proches du périmètre payant. Enfin, elle se dit d'accord sur le fait qu'il faut adapter le stationnement en centre-ville mais elle n'est pas favorable aux modalités proposées.

Mme le Maire répond que le stationnement entreprise en surface n'a jamais existé. Elle souligne qu'au parking P1, les commerçants bénéficient d'un abonnement, en accord avec la vocation de ce parking qui est de favoriser la bonne marche des commerces locaux. Ce qui sera d'autant plus vrai avec l'installation prochaine du magasin Catena. Elle rappelle que les habitants du Forum ont à leur disposition le parking P2.

M. SENBEL lit une déclaration dans laquelle il conteste l'efficacité des mesures proposées.

Le Conseil municipal,

ADOpte ces nouvelles règles de stationnement,

DIT qu'elles entreront en vigueur à partir du 1^{er} février 2005.

CONTRE : M. VALERY, Mme VOLAT, M. GALLIOT, M. JOUANJAN, Mme LAURIE, M. MAYER, M. SENBEL.

5 – JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES

5-1 - Demande de subvention au titre du Fonds scolaire 2005

Mme ECHEGU-SANCHEZ rappelle qu'il est prévu de réaliser, durant les vacances scolaires d'été 2005, des travaux à l'école primaire Jean Sarrailh dont le montant global est estimé à 121 959,86 € H.T. Il s'agit de la pose d'un revêtement de sol et du remplacement des façades dans les 2 préaux.

Ces travaux pouvant être subventionnés au titre du Fonds Scolaire 2005, au taux de 35 % du coût H.T., dans la limite d'un plafond de 8 € par élève du 1^{er} degré, soit pour Saint Gratien 16 784 € (8 € x 2 098 élèves).

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter cette subvention.

5-2 – Centres de Vacances 2005.

« Arrivée de Mme BESSEICHE »

Mme ECHEGU-SANCHEZ présente aux membres du Conseil municipal les projets de destinations et de tarifs des séjours destinés aux jeunes de 6 à 17 ans pour l'été 2005.

Douze destinations de vacances d'une durée de 15 à 20 jours sont proposées en France, en Angleterre et en Espagne. 90 jeunes sont concernés pour un coût total de 89 336 €.

Mme ECHEGU-SANCHEZ propose ensuite de fixer le montant des participations familiales des centres de vacances comme suit :

- Pour les séjours de 15 jours en France, les participations familiales iraient de 220 à 875 € selon les quotients familiaux,
- Pour les séjours de 18 à 20 jours en France, les montants varieraient de 245 à 740 €,
- Et pour les séjours à l'étranger de 15 jours, les participations familiales s'échelonnent entre 270 et 800 €.

Sur cette base, les prévisions de recettes s'élèveraient à 42 795 € soit 48 % du coût réel.

Mme VOLAT considère qu'il y a finalement peu d'enfants qui bénéficient de ces séjours, ce qui selon elle s'explique par leur coût important.

Mme ECHEGU-SANCHEZ répond qu'il est tenu compte des demandes des familles et que 60 % des enfants qui participent à ces séjours appartiennent aux 3 premières catégories de quotients. Elle explique qu'il existe un déséquilibre entre le mois de juillet et d'août, juillet étant le mois où les séjours ont le plus de succès. Les services tentent de palier ce déséquilibre mais il faut faire aussi en fonction des demandes.

Mme le Maire ajoute qu'à cette offre viennent se greffer les séjours proposés par les centres de loisirs et par le Service de la Politique jeunesse.

Mme ECHEGU-SANCHEZ précise que la demande est stable d'une année sur l'autre.

M. MAYER demande si la commune ne pourrait pas faire un effort supplémentaire pour participer au coût de ces séjours qu'il juge élevé.

Le Conseil municipal,

ADOpte les projets de destinations et leurs tarifs.

ABSTENTIONS : M. MAYER, M. SENBEL.

8 – DIVERS

8-1 – Tableau des créations d'emplois

Pour faire suite aux obtentions de concours et aux avancements de grade prévisibles, Mme le Maire propose de modifier le tableau des emplois par la création d'un emploi de rédacteur et d'un emploi d'agent d'entretien qualifié.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE ces créations d'emplois.

Questions diverses

Le groupe « Mieux vivre à Saint Gratien » souhaite connaître les résultats du sondage qui a été effectué dans le quartier des Raguénets à propos des attentes des habitants sur leurs commerces de proximité.

Mme le Maire informe le Conseil municipal que l'enregistrement des questionnaires prendra fin le 31 janvier. A ce jour, sur 1800 questionnaires, 325 ont été retournés, ce qui fait un retour honorable de 20 %. Une fois achevée, l'analyse sera communiquée mais il semble d'ores et déjà qu'une majorité de personnes s'oppose à la présence du magasin Penny Market dans leur quartier.

Mme le Maire rappelle que le prochain Conseil municipal aura lieu le 24 mars prochain et souhaite à tous une bonne soirée.

La séance est levée le 27 janvier 2005 à 21h40